



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

24 NOV. 2023

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-106 **Conseil municipal du 20 novembre 2023**

Le Lundi Vingt Novembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Anthony MORTIER, Olivier AUNEAU, Katharina THOMAS, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absente : Carine MATHIEU

Excusé(s) : Christine RAMIREZ, Johanna HALLER, Nicolas RAYMOND, Nabil ZEROUAL.

Pouvoirs : Christine RAMIREZ à Laure CADOREL, Johanna HALLER à Fanny LE JALLE, Nabil ZEROUAL à Sarah ROUSSEAU et Nicolas RAYMOND à Olivier BINET.

Ont été désignées secrétaires de séance : Mme Laure CADOREL et M. Olivier BINET.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34
Date de la convocation : 14 novembre 2023
Date de la publication : 24 novembre 2023

2023-106 FINANCES – EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL – CONSTATATION DE CREANCES ETEINTES

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

Suite au jugements de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'issue d'une procédure de surendettement, Madame la Trésorière municipale a notifié une créance éteinte pour un montant total de 329.14 €.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2541-12-9° ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'état des créances adressé par le comptable du Trésor en date du 18 septembre 2023, avec le détail suivant :

EXERCICE	REFERENCE PIECE	OBJET DE LA CREANCE	MONTANT RESTANT A RECOUVRER
2017	T-708900001093	Frais de mise en fourrière véhicule	329,14 €

VU l'avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 9 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une délibération de portée générale, malgré l'application de plein droit des ordonnances.

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

ADMET en créances éteintes le titre visé préalablement pour un montant de 329.14 € ;

PRECISE que les crédits budgétaires ont été inscrits au budget primitif pour 2023 ;

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Laure CADOREL

Olivier BINET

